



SIXIÈME QUESTION À L'ORDRE DU JOUR

Rapport du Sous-comité du bâtiment

1. Le Sous-comité du bâtiment de la Commission du programme, du budget et de l'administration s'est réuni le 14 mars 2005. Son bureau était composé comme suit: M. S. Paixão Pardo (membre gouvernemental, Brésil), président et rapporteur; M. M. Barde (membre employeur), vice-président; M. K. Ahmed (membre travailleur), vice-président.

Projets de construction en cours: état d'avancement des travaux

2. Aucun document du Bureau n'a été présenté pour ce point de l'ordre du jour. Le chef du Bureau de l'administration intérieure a indiqué qu'il y a deux projets de construction en cours, l'un pour le bureau de l'OIT à Santiago et l'autre pour le bureau de l'OIT à Dar es-Salaam.
3. La construction des locaux de Santiago se poursuit sans dépassement du budget ni des délais, et les locaux devraient être terminés en mai 2005 et remis à l'OIT fin juin 2005. Pour ce qui est de la taxe locale sur les ventes (IVA), un décret qui exonère l'OIT du paiement de cette taxe a été préparé et attend d'être signé par le gouvernement chilien. Le Bureau a entamé par ailleurs des négociations avec le propriétaire des locaux actuels et ne doute pas qu'un locataire convenable puisse être trouvé.
4. A la suite des discussions du mois de novembre concernant la construction des locaux du bureau de l'OIT à Dar es-Salaam, le Bureau a renégocié des modifications au projet avec la même entreprise contractante. Ces modifications ont permis de ramener les coûts au niveau autorisé par le Conseil d'administration sans qu'il soit nécessaire d'apporter des changements de structure importants. Une lettre d'intention a déjà été signée, et les travaux devraient commencer en avril 2005 et se terminer en juin 2006.
5. M. Ahmed (membre travailleur) s'est félicité des précisions apportées par le Bureau au sujet de l'état d'avancement des projets de construction de Santiago et de Dar es-Salaam, et a exprimé l'espoir que l'espace mis à disposition par les projets sera utilisé de manière productive. Il a toutefois ajouté qu'il aurait aimé avoir des précisions quant aux problèmes que rencontrent les bureaux de l'OIT à Abidjan et à Port of Spain.
6. M. Barde (membre employeur) a repris à son compte les remarques de M. Ahmed.

7. La représentante du gouvernement du Royaume-Uni a elle aussi repris à son compte les remarques de M. Ahmed et a demandé un complément d'information au sujet des bureaux d'Abidjan et de Port of Spain, mais aussi des dépenses engagées pour les différents projets.
8. S'agissant du projet de construction de Santiago, le chef du Bureau de l'administration intérieure a fait savoir que, sur les 1 685 000 dollars prévus, 630 000 ont déjà été dépensés, et que le solde a presque entièrement été engagé.
9. La directrice exécutive du Secteur de la gestion et de l'administration a fait savoir à propos d'Abidjan que des discussions sont en cours avec le gouvernement au sujet des questions de personnel et qu'aucune décision définitive n'a encore été prise. La Directrice régionale pour l'Afrique s'est rendue à Abidjan pour discuter de la situation avec le personnel et avec le gouvernement.
10. Le Directeur régional par intérim pour l'Amérique latine et les Caraïbes a précisé que, à la suite de l'incendie qui a dévasté les locaux de Port of Spain, le personnel a été installé provisoirement dans des bureaux de l'annexe du bâtiment principal et dans un hôtel où des locaux ont été loués. Entre-temps, on a pu trouver des locaux convenables pour un loyer raisonnable, et un bail devrait être signé sous peu avec un nouveau propriétaire. Le déménagement dans les nouveaux locaux devrait avoir lieu en mai 2005.
11. M. Blondel (membre travailleur) s'est dit à la fois satisfait des informations données par le Bureau au sujet des locaux de Port of Spain et inquiet devant la situation qui règne à Abidjan. Il aimerait avoir plus de précisions et savoir s'il a été décidé de maintenir un bureau de l'OIT à Abidjan et si la sécurité du personnel peut être garantie. M. Ahmed a demandé par ailleurs combien de membres du personnel sont encore dans les locaux d'Abidjan et si le Bureau envisage d'ouvrir ailleurs un autre bureau regroupant tout le personnel au lieu de disperser le personnel dans plusieurs pays.
12. La Directrice exécutive du Secteur de la gestion et de l'administration a déclaré que la sécurité du personnel était d'une importance capitale. Certains membres du personnel ont été transférés à Dakar et à Genève, et la sécurité du personnel qui est resté à Abidjan fait l'objet d'une étroite surveillance. Il reste encore à Abidjan 25 à 30 fonctionnaires locaux. Leur situation est réexaminée chaque jour en consultation avec eux.
13. Le chef du Service de la politique et de l'administration des ressources humaines a ajouté que toutes les mesures de sécurité nécessaires sont prises à Abidjan, en coordination avec le système de sécurité des Nations Unies.

Stratégie du BIT en matière de locaux

14. La commission était saisie d'un document¹ portant sur la stratégie du BIT en matière de locaux.
15. La directrice exécutive du Secteur de la gestion et de l'administration a déclaré que le document a été préparé suite à une demande du Conseil d'administration qu'une stratégie détaillée en matière de locaux soit établie. Ce document fournit des informations sur la manière dont le Bureau prend ses décisions concernant la construction de locaux, la création de nouveaux projets, les questions relatives à la sécurité, à la santé et à la sûreté, ainsi que les règles et les procédures en vigueur. Les procédures de prise de décision et la participation du Conseil d'administration sont également abordées.

¹ Document GB.292/PFA/BS/2.

16. Le document apporte un éclairage sur les trois principales failles de la stratégie actuelle, et sollicite des orientations de la part du sous-comité à cet égard. Premièrement, le document se réfère à l'examen du réseau des bureaux extérieurs de l'OIT, une question qui a également fait l'objet d'une discussion dans le cadre des propositions de programme et de budget pour 2006-07. Deuxièmement, il appelle l'attention du sous-comité sur la nécessité d'établir un ensemble cohérent de directives pour ce qui concerne les bureaux de l'OIT hébergeant des projets de coopération technique, et sur la possibilité que ces projets fournissent une contribution aux budgets des bureaux de l'OIT. Enfin, il n'y a à l'heure actuelle aucune planification à moyen ou à court terme de la rénovation des bâtiments du BIT, en particulier du bâtiment du siège. Là encore, des orientations du sous-comité sont nécessaires pour identifier les problèmes et les traiter ultérieurement. La note d'information sur les différentes options de financement des travaux de rénovation du siège, également soumise au sous-comité, pourrait être examinée en même temps que le document du Bureau.
17. M. Barde (membre employeur) s'est référé aux normes concernant les locaux, mentionnées dans le paragraphe 28 *b*) du document, et s'est demandé s'il appartient au sous-comité de déterminer si elles sont adéquates. Il s'est également demandé si la question de l'examen du réseau des bureaux évoquée au paragraphe 28 *c*) concerne purement le bâtiment et le logement, ou s'il s'agit d'une question plus large. Si tel est le cas, cela ne fait pas partie du mandat du sous-comité. De la même façon, en ce qui concerne le paragraphe 28 *d*), on peut également se demander si l'hébergement d'activités de coopération technique est simplement une question technique.
18. L'orateur a demandé pourquoi le plan d'investissement proposé est de cinq ans, une durée qui semble courte. Un plan d'investissement est absolument nécessaire si l'on veut éviter au Bureau de retomber dans une situation similaire à celle à laquelle il est confronté pour ne pas avoir procédé à une planification adéquate et pour avoir utilisé le Fonds pour le bâtiment et le logement à des fins autres que celles pour lesquelles il a été créé. En même temps, il sera extrêmement difficile de financer le plan d'investissement quinquennal évoqué dans le paragraphe 28 *e*) sans porter atteinte aux programmes de l'OIT. S'agissant de la gestion des locaux, l'orateur a remarqué que le bâtiment de l'annexe construit originalement pour abriter l'équipe du projet IRIS n'est maintenant utilisé que pour les cours de langue.
19. En ce qui concerne la note d'information, la possibilité d'un nouveau prêt accordé par la FIPOI est une proposition intéressante et il serait également intéressant de savoir quelles sont, de l'avis du Bureau, les options les plus réalisables et si le Bureau a entrepris des consultations.
20. M. Ahmed (membre travailleur) a souscrit au point de vue des employeurs concernant la planification à long terme des travaux de réparation et d'entretien et s'est félicité de l'engagement pris par le Bureau de respecter les normes de sécurité et de santé (paragr. 1 *b*) et 28 *b*) du document). Il s'est demandé pourquoi le personnel n'est pas satisfait du milieu de travail dans le bâtiment de l'annexe du siège et a estimé qu'une approche plus globale est nécessaire pour aborder les problèmes qui se posent.
21. S'agissant de la note d'information, si le fait de faire supporter une charge supplémentaire aux projets de coopération technique pour l'utilisation des bureaux de l'OIT risque de décourager les donateurs (qui contribuent déjà à hauteur de 13 pour cent aux dépenses d'appui), il est néanmoins admis qu'un certain niveau de financement pour l'entretien des bureaux est indispensable, et ceci aurait dû être prévu plus tôt. De la même façon, l'accroissement substantiel de la prime d'assurance du bâtiment du siège aurait pu être évité si un programme global d'entretien avait été mis en œuvre plus tôt.

22. La possibilité de financer les travaux de réparation et d'entretien par un nouveau prêt de la FIPOI semble être une option raisonnable, tout comme la location de bureaux dans le bâtiment du siège, encore que l'impact de telles décisions sur les mesures de sécurité ne soit pas entièrement connu. La dégradation générale du bâtiment du siège est un sérieux motif de préoccupation.
23. M. Blondel (membre travailleur) s'est rallié au point de vue exprimé par MM. Ahmed et Barde au sujet du paragraphe 28. Veiller au respect des normes et dire si elles sont appropriées ou non n'est pas le rôle du sous-comité. De la même façon, les décisions concernant les examens du réseau actuel des bureaux établis dans les pays développés et les arrangements en matière d'hébergement des projets de coopération technique peuvent être lourdes de conséquences, et ne sont pas considérées comme faisant partie du rôle du sous-comité. Les activités de coopération technique ont besoin d'être protégées, et faire payer aux projets la location des bureaux ne serait pas acceptable. Il faut en revanche examiner les propositions avancées dans la note d'information et éliminer celles qui ne semblent pas viables. La proposition qui semble raisonnable est celle d'un nouveau prêt sans intérêt de la FIPOI. La location de bureaux du siège est une autre possibilité, mais elle ne semble pas viable eu égard aux questions de sécurité et autres à prendre en considération. Par ailleurs, on peut se demander s'il y a des espaces à louer vu qu'un bâtiment annexe vient d'être construit pour répondre à la pénurie de bureaux.
24. La représentante du gouvernement du Royaume-Uni a déclaré que les PIEM expriment depuis plusieurs années leur préoccupation face à l'absence de stratégie cohérente en matière de locaux. Durant diverses sessions du Conseil d'administration, des demandes ont été formulées pour qu'une stratégie soit présentée qui soit conforme au cadre stratégique de l'OIT, à sa stratégie en matière de ressources humaines, au projet de budget et aux besoins en matière de sécurité. En novembre dernier, le Bureau a été prié une nouvelle fois d'accélérer l'élaboration d'un premier projet devant être examiné par le Sous-comité du bâtiment, bien avant la réunion du Conseil d'administration. Ce tout dernier document est très décevant et montre des progrès limités; il retarde dans la pratique pour une durée indéterminée la présentation d'une stratégie en matière de locaux. En même temps, le Bureau demande au Conseil d'administration d'étudier la nécessité d'entretenir et de rénover le bâtiment du siège pour un coût estimé à 75-85 millions de dollars. Ce n'est pas là une bonne gestion et la crédibilité de l'Organisation s'en trouve atteinte. Il est difficile de comprendre pourquoi les travaux sur la stratégie ont été si lents, alors que les travaux sur les nouveaux projets de construction soutenus par le Bureau semblent avoir avancé relativement vite.
25. Les politiques et pratiques qui régissent actuellement les décisions du Bureau en matière de locaux sont disparates, et c'est en partie pourquoi il a été demandé au Bureau d'adopter une approche plus professionnelle. Ces politiques ont abouti à des décisions ponctuelles concernant des projets de construction, sans s'accompagner d'informations cohérentes sur les besoins de rénovation des autres locaux. Il y a lieu de s'inquiéter que le Bureau ait du mal à refuser des dons de terrains ou de bâtiments. Le principe devrait être de ne pas accepter de tels dons tant que le Bureau n'est pas passé par un processus de prise de décision impliquant le Conseil d'administration et n'a pas déterminé qu'il doit être présent dans le pays considéré. Le résultat de la politique ponctuelle de ces dernières années est que le Fonds pour le bâtiment et le logement manque des ressources qui auraient beaucoup aidé à répondre aux besoins urgents du siège, de sorte qu'il faut maintenant demander une importante augmentation budgétaire. La compilation de divers documents ne saurait se substituer à une stratégie pleinement intégrée, même en tant que mesure temporaire, et la proposition contenue dans l'alinéa *a*) du point appelant une décision ne sera guère d'utilité.
26. Ce qu'il faudrait c'est un document qui combine l'information contenue dans les annexes au document GB.292/PFA/BS/2 avec celle qui figure dans le document GB.291/PFA/BS/4

et qui fixe des priorités en fonction des besoins urgents en matière de sécurité et de santé, de sûreté et de rénovation dans les bureaux de l'OIT. Il est certainement possible de produire un tel document en quelques semaines, en tout cas avant la session du Conseil d'administration de novembre 2005.

27. Les PIEM ont demandé, dans leur déclaration générale sur le budget, que tout examen des bureaux extérieurs envisage l'ensemble de la structure de l'OIT sur le terrain et non pas seulement les bureaux des pays développés. Ils ont également demandé que le but soit de focaliser l'assistance de l'OIT, conformément au cadre stratégique, tout en veillant à un bon rapport coût-efficacité, et en fournissant des services plus efficaces aux mandants qui en ont le plus besoin.
28. S'exprimant en sa qualité de représentante du gouvernement du Royaume-Uni, l'oratrice a déclaré qu'il est acceptable que l'examen commence par les bureaux de l'OIT sis dans les pays développés. Compte tenu des pressions qui s'exercent sur le budget de l'OIT, un tel examen est devenu urgent. Le but est de financer les locaux nouveaux en s'imposant une autodiscipline. Il s'agit de résilier certains baux ailleurs ou de se procurer des fonds en vendant certains biens. Un tel examen ne devrait pas couvrir uniquement les bâtiments et devrait détailler les coûts en personnel et les autres coûts, ainsi que les services fournis. L'augmentation des ressources disponibles pour les régions a pour but d'assurer que davantage de ressources pourront être consacrées à l'aide aux mandants dans les pays en développement. Par conséquent, les bureaux extérieurs doivent aussi faire l'objet d'un examen dans les pays en développement. Il s'agit de veiller à ce qu'ils soient utilisés le mieux possible. La rationalisation des bureaux dans les pays développés devrait libérer des ressources qui pourront être utilisées ailleurs.
29. Une approche plus cohérente concernant l'hébergement des projets de coopération technique est nécessaire. Cependant, il n'y a pas lieu d'établir à cette fin un cadre distinct. Cet hébergement doit faire partie intégrante de la stratégie en matière de locaux et doit correspondre aux meilleures pratiques suivies par d'autres fonds et institutions du système des Nations Unies. Il faut tirer le meilleur parti possible des avantages et des possibilités d'épargne qu'offre la colocation.
30. Le Bureau devrait s'efforcer de trouver les moyens d'économiser dans d'autres domaines afin de commencer à mettre de côté des ressources pour la rénovation du bâtiment. Il devrait également décider maintenant que les économies imprévues ou les fonds non utilisés seront destinés à cette fin. La proposition du Bureau de préparer un plan d'investissement à moyen terme pour satisfaire aux besoins de construction et d'entretien des bâtiments de l'OIT, comme l'a recommandé le Commissaire aux comptes, est la bienvenue. Les priorités devront être clairement définies et le document devra soit inclure toutes les informations qui ont été demandées concernant la stratégie en matière de locaux, soit être conçu afin d'être compatible avec cette stratégie.
31. Le Bureau doit se doter d'un plan qui traite les besoins à court, à moyen et à long terme du bâtiment du siège. Dans un premier temps, il faut identifier tous les besoins en recrutant un consultant indépendant en architecture et ingénierie chargé d'entreprendre une étude globale du bâtiment. Cela permettra non seulement d'identifier les besoins immédiats, mais aussi d'établir des priorités et de fournir des informations concernant les coûts. Le Bureau devrait se centrer sur l'essentiel et fournir aux Etats Membres un plan de dix à quinze ans traitant d'abord des priorités absolues, avec une approche raisonnable qui étale les travaux restants au cours des dernières années.
32. En ce qui concerne la note d'information, les options présentées sont bienvenues, mais il faudra approfondir les détails. La réponse initiale du gouvernement du Royaume-Uni est la suivante: un financement par le budget ordinaire n'est pas exclu, du moins en ce qui

concerne une partie des besoins, compte tenu de la situation regrettable dans laquelle se trouve le Fonds pour le bâtiment et le logement à la suite des décisions prises antérieurement; l'idée de contributions exceptionnelles n'est pas appuyée, mais il n'y a pas d'objection à ce que les Etats Membres fassent des contributions volontaires destinées aux travaux de rénovation; l'adoption d'une politique plus proactive de location de salles de réunion et d'espaces de parking est appuyée; le recours à un prêt hypothécaire ordinaire n'est pas approuvé, mais il conviendrait d'étudier plus avant le potentiel des prêts du pays hôte à travers la FIPOI; on pourrait également étudier la possibilité de vendre des terrains appartenant à l'OIT sous réserve des normes de sécurité pertinentes du siège de l'ONU; un contrat du type PPP pourrait être envisagé mais il faudrait étudier avec soin les implications en matière de coûts. En conclusion, un certain nombre d'amendements doivent être apportés au paragraphe appelant une décision pour que le Royaume-Uni puisse l'appuyer.

33. Le représentant du gouvernement du Brésil a déclaré avoir besoin de plus amples renseignements et a demandé à voir par écrit les modifications que la représentante du Royaume-Uni propose d'apporter au point soumis pour décision, avant de donner son accord. Le plan d'investissement exposé au paragraphe 28 e) est approuvé, mais il convient d'en savoir davantage sur les options de financement. Après un examen préliminaire, il semble que les options 28 a), d) et f) soient les plus appropriées, encore qu'il soit difficile de tirer des conclusions sans les connaître plus en détail.
34. Le représentant du gouvernement du Japon a approuvé la déclaration faite par la représentante du Royaume-Uni et a souscrit aux propositions de modification du point appelant une décision. Le plan d'investissement quinquennal pour les bâtiments du siège et des bureaux extérieurs qui a été proposé par le Bureau est également approuvé et devrait être soumis au Conseil d'administration dans les meilleurs délais. Il convient également de fournir davantage de détails sur les options de financement de l'investissement, au Sous-comité du bâtiment d'abord, puis au Conseil d'administration. A ce stade, aucune option ne doit être exclue.
35. Répondant à la question soulevée par les membres employeurs, le Trésorier et contrôleur des finances a indiqué que les diverses possibilités mentionnées dans la note d'information émanent du Bureau exclusivement. Cependant, dans la mesure où un certain nombre de ces possibilités impliquent le pays hôte, le Bureau a informé les autorités suisses que le Sous-comité du bâtiment lui a demandé d'établir une telle note. Il n'y a eu aucune discussion approfondie sur la faisabilité d'une quelconque option spécifique.
36. Après une série de consultations, le président a soumis une version révisée du point appelant une décision, libellée comme suit:
37. *La commission voudra sans doute recommander au Conseil d'administration:*
- a) *de prendre note de la politique et des pratiques qui régissent actuellement les décisions relatives aux locaux et, comme une première étape vers une stratégie plus intégrée en matière de locaux de l'OIT, de demander qu'elles soient rassemblées dans un recueil que le Bureau devra mettre à jour périodiquement;*
 - b) *de demander au Bureau de contrôler les normes concernant ses locaux et de les mettre à jour, le cas échéant, conformément à l'évolution des besoins, notamment dans le domaine de la santé et la sécurité;*
 - c) *de demander au Bureau de préparer et de distribuer, avant la session de novembre 2005 du Conseil d'administration, un document sur une stratégie*

en matière de locaux contenant des informations détaillées sur tous les bureaux permanents de l'OIT, leurs coûts de fonctionnement, leur couverture géographique, leurs effectifs, leurs conditions d'hébergement (en propriété, en location, dans des locaux cédés par le pays hôte ou dans des locaux communs des Nations Unies) et établissant une liste de besoins éventuels urgents en matière de rénovation, de santé et de sécurité, classés par ordre de priorité;

- d) de demander au Bureau d'évaluer les arrangements relatifs aux locaux en relation avec les projets de coopération technique et de faire rapport au Sous-comité du bâtiment en novembre 2005;*
- e) de demander au Bureau de faire établir, aussi rapidement que possible, une étude technique indépendante du bâtiment du siège en vue de l'élaboration d'un plan de financement pour les 10-15 prochaines années, et d'examiner les sources de financement possibles d'un tel plan pour la rénovation et la modernisation du bâtiment du siège et des bureaux extérieurs, y compris des propositions de modification éventuelle des règles régissant l'utilisation du Fonds pour le bâtiment et le logement.*

Genève, le 15 mars 2005.

Point appelant une décision: paragraphe 37.